

• (8.40 p.m.)

La population est mécontente, monsieur l'Orateur, et ce ne sont pas seulement les électeurs des circonscriptions créditistes qui écrivent à leur député. Au fait, nous en recevons de partout. Je puis affirmer que les consciences s'accordent sur un point, dans le pays, et même dans les circonscriptions représentées par des libéraux, les réactions sont les mêmes.

J'ai même reçu une lettre de la circonscription de Chambly-Rouville et je me permettrai d'en lire quelques passages. Je cite:

Richelieu, le 15 mars 1969.

M. Roland Godin, député de Portneuf.

Monsieur, permettez-moi de vous écrire quelques mots. D'abord pour vous féliciter vous et vos confrères du beau travail que vous faites sur le parquet de la Chambre des communes à Ottawa...

La lettre continue pas mal dans le même sens et, par modestie, je fais grâce à la Chambre d'une partie de ladite lettre. Cependant, cet individu, qui a bel et bien signé sa lettre, me dit:

J'ai écrit à mon député Bernard Pilon de ne pas voter comme une mitaine...

Et le gars met entre parenthèses, \$18,000 par année pour une mitaine, c'est dispendieux, quand on peut en avoir une paire pour \$1.80. Je continue:

J'ai aussi écrit au premier ministre, M. Trudeau, et à M. John Turner, ministre de la Justice, de laisser à leurs députés libéraux le libre choix de voter en hommes dignes de leur foi et de leur credo, s'ils ne l'ont pas oublié.

Je joins une copie de la lettre que j'ai envoyée à l'honorable Jean-Paul Deschatelets, président du Sénat, pour qu'il prenne ses responsabilités.

Monsieur l'Orateur, non seulement les électeurs de Chambly-Rouville ont perdu confiance en leur député, mais ils en sont rendus à douter du président de l'autre endroit, et je vous donne la preuve en lisant précisément la lettre en question:

Chambly-Rouville, 14 mars 1969

Honorable Jean-Paul Deschatelets, Président du Sénat, Parlement d'Ottawa.

Monsieur,

Permettez-moi de vous exprimer mon opinion et celle de la population du beau comté de Chambly-Rouville. Et comme payeur de taxes et d'impôts et de surtaxes de toutes sortes, directs et indirects quelles qu'elles soient, je m'en fais un devoir. Notre député, qui nous représente à Ottawa, nous paraît comme un beau zéro, un suiveux et un veau vendu depuis qu'il est élu à Ottawa pour nous défendre et prendre conscience des lois qui sont présentées sur le parquet de la Chambre des communes; que ces lois qui sont votées soient pour le plus grand bien des citoyens du comté qui sont honnêtes, intègres et dignes de leur Credo. Ces lois doivent aussi protéger la morale, la loi naturelle et les commandements de Dieu qui ont été écrits sur une table de pierre et qui le resteront jusqu'à la fin des temps. Je ne crois pas qu'un

[M. Godin.]

gouvernement, un député ou un ministre de justice puisse faire passer une loi en voulant abolir les commandements de Dieu.

Monsieur le président du Sénat, il est inconcevable que des hommes intelligents comme M. Pierre Elliott Trudeau, qui a dit et que j'ai lu dans les journaux, qu'il avait été baptisé et qu'il était pratiquant dans sa foi, qu'il a enfanté en 1968, alors qu'il était le ministre de la Justice, le fameux bill «omnibus» odieux et dégradant et qui le remet entre les mains du ministre actuel, M. John Turner, pour le faire baptiser par la Chambre, qui sont nos députés, comme parrains et marraines de la population du Canada...

Monsieur l'Orateur, cet homme continue en disant qu'une enquête Gallup a prouvé que 92 p. 100 de la population canadienne était croyante et il signale que les membres du Sénat ne pourront oublier cette enquête-là. Je continue la citation:

Légaliser l'homosexualité entre adultes, c'est volontairement en favoriser l'expansion, tant chez les adultes qu'entre les adultes et des jeunes, vu l'impossibilité d'une surveillance efficace dans la pratique, en disant que les policiers n'ont pas d'affaire à intervenir dans ces cas-là.

Voter en faveur de ce bill odieux et dégradant par le biais de faux principes, c'est ouvrir la porte toute grande à d'autres mesures législatives contraires aux droits inaliénables de la personne humaine.

Cette lettre porte les initiales d'un électeur de la circonscription de Chambly-Rouville.

Je m'excuse d'avoir cité cette lettre avant que l'honorable Jean-Paul Deschatelets nous en ait transmis une copie.

En définitive, monsieur l'Orateur, en vertu de l'article 7, on nous demande simplement de légaliser la prostitution mâle. Comment se fait-il que le grand et beau parti libéral en soit arrivé à montrer autant d'indulgence pour les actes contre nature, car ce n'est pas en laissant toute liberté aux invertis que le mal sera enrayé. Et répéter que l'État doit sortir des chambres à coucher ne fait pas tellement sérieux, quand le crime qui s'y commet met en péril toute une civilisation.

Comme on se plaît à répéter que l'homosexuel est un malade, l'État devrait s'organiser en conséquence. Avant d'accepter l'argent des petits mignons pour la caisse électorale, le parti libéral aurait dû, par l'entremise de son ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, faire une proposition de traitements adéquats.

Un homme intelligent, le secrétaire de la province de Québec, M. Yves Gabias, avocat et citoyen de Trois-Rivières, nous donnait ses impressions à l'automne de 1967, et je cite un article paru dans *l'Action* de décembre 1967:

Le Secrétaire provincial, M^e Yves Gabias, qui est également député de Trois-Rivières, a protesté, comme bien d'autres, contre certaines clauses contenues dans le bill C-195...